

Date de dépôt : 30 juin 2016

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Jean Romain, Christian Frey, Isabelle Brunier, Jean-François Girardet, Sarah Klopmann, Guy Mettan, Pascal Spuhler, Nicole Valiquer Grecuccio, Jean-Marie Voumard, Raymond Wicky, Jean-Charles Rielle, Thierry Cerutti, Danièle Magnin, Boris Calame, Jean-Michel Bugnion, Henry Rappaz, Francisco Valentin, Patrick Lussi, Bernhard Riedweg : Fan zone et tranquillité, une solution satisfaisante !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 août 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

considérant :

- que, depuis un certain nombre d'années, nous nous trouvons confrontés au besoin d'organiser et de mettre en place des « fan zones » pour les coupes du monde et d'Europe de football;*
- que différents lieux dans le canton et spécifiquement en Ville de Genève ont été testés pour l'installation et l'exploitation de ces fan zones;*
- que la demande du public pour ces manifestations à succès est importante;*
- que ces fan zones sont sources de problèmes pour les riverains tant en ce qui concerne les incivilités que les atteintes à leur tranquillité;*
- que l'Etat est directement concerné par ces manifestations puisqu'il octroie une autorisation d'organisation et qu'il édicte un arrêté correspondant à la manifestation ayant une influence sur le pourtour direct et indirect de la manifestation,*

invite le Conseil d'Etat :

- à prendre les mesures préventives afin de sensibiliser les organisateurs à contribuer à la conservation de la tranquillité publique;*
- à autoriser des lieux de manifestation, si possible ouverts, compatibles avec la demande du public, avec les normes de sécurité, et offrant notamment les possibilités pour que les services de sécurité puissent intervenir sur le site ou le faire évacuer;*
- à aménager des conditions-cadres pour l'autorisation de ce type de manifestations, prenant en compte les besoins de tranquillité du voisinage;*
- à ne pas accepter le jumelage d'une organisation telle qu'une fan zone avec des animations musicales de type disc-jockey ou concert, à l'exception de la soirée d'ouverture.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Soucieux de trouver une solution raisonnable permettant aux amateurs genevois de football de suivre la retransmission des compétitions internationales sur écrans géants, tout en répondant au mieux aux attentes de la population s'agissant des nuisances sonores, le département de la sécurité et de l'économie a transmis la pétition 1933 ainsi que la motion 2276 au département de la culture et du sport de la Ville de Genève, en l'invitant à se déterminer sur la question du lieu susceptible de répondre aux invites de la motion, sur les conditions qui pourraient être fixées aux fins de respecter les dispositions relatives à la tranquillité publique, et sur la proposition de ne plus autoriser des animations musicales de type disc-jockey ou concerts, à l'exception de la soirée d'ouverture.

Le 18 novembre 2015, le Conseil administratif de la Ville de Genève a informé le département de la sécurité et de l'économie que le département de la culture et du sport renonçait à organiser ou à accueillir, en 2016, une Fan Zone sur le site des Vernets, de même que sur tout autre site sportif de la Ville de Genève, tout en précisant que l'endroit le plus adéquat pour organiser une Fan Zone répondant aux critères d'accessibilité, de respect du voisinage et de proximité du centre-ville était le Stade de Genève, mais que cette proposition, soumise au Conseil de fondation du Stade de Genève, avait recueilli un préavis négatif. Dans ces conditions, le Conseil administratif de la Ville de Genève invitait le Conseil d'Etat à évaluer, avec la Fondation du Stade de Genève, les aménagements qui seraient nécessaires pour faciliter la tenue de cette manifestation dans le périmètre.

Palexpo n'ayant pas souhaité être l'organisateur d'un tel événement, et la Fondation du Stade de Genève ayant confirmé son préavis négatif, la Ville de Genève s'est finalement résolue, le 17 mars 2016, à lancer un appel d'offres en vue de l'organisation de la Fan Zone 2016 sur la Plaine de Plainpalais, du 10 juin au 10 juillet 2016.

Le 6 mai 2016, M. Frédéric Hohl, représentant de New Events Production SA, organisateur retenu par la Ville de Genève, a formellement sollicité l'autorisation d'organiser la Fan Zone 2016 sur la Plaine de Plainpalais, ce qui a permis aux différents services de l'Etat et de la Ville de Genève d'instruire le dossier et d'organiser les séances de coordination habituelles pour l'organisation d'une telle manifestation.

Comme il l'avait déjà fait à plusieurs reprises lors des manifestations organisées à l'occasion de l'Euro et du Mondial, le Conseil d'Etat a défini, par arrêté du 1^{er} juin 2016 (publié dans la FAO du 3 juin 2016), les conditions

cadres relatives aux manifestations organisées à Genève à l'occasion de l'Euro 2016.

Afin de tenir compte des différentes invites de la motion, le Conseil d'Etat a défini des modalités plus strictes que celles qui avaient été admises à l'occasion du Mondial 2014 en ce sens :

- que les retransmissions de matches sur l'ensemble du territoire du canton de Genève, du 10 juin au 10 juillet 2016, sont autorisées jusqu'à 30 minutes après la fin du match (au lieu de 24h00 la semaine, et 02h00 les samedis et dimanches matins en 2014);
- que la fermeture de tous les sites doit intervenir à 24h00 en semaine et à 01h00 les samedis et dimanches matins (au lieu de 01h00 en semaine et 02h00 les samedis et dimanches matins en 2014);
- que l'arrêt de toute animation musicale ou sonore est fixé à 23h00 en semaine et à 24h00 les samedis et dimanches matins (au lieu de 24h00 en semaine et 01h00 les samedis et dimanches matins en 2014).

Ainsi, concernant la Fan Zone 2016, ces modalités constituent un compromis raisonnable entre le désir légitime des amateurs de football de vivre l'Euro 2016 dans une ambiance festive, et le désir non moins légitime des habitants du quartier concerné de se reposer la nuit.

Le 9 juin 2016, le département de la sécurité et de l'économie a finalement été en mesure, au vu de l'accord de la Ville de Genève du 6 juin 2016 et des différents préavis recueillis, de délivrer formellement à l'entreprise New Events Production SA, représentée par M. Frédéric Hohl, l'autorisation d'organiser la Fan Zone 2016 sur la Plaine de Plainpalais, du 10 juin au 10 juillet 2016, en respectant bien entendu les horaires fixés dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 1^{er} juin 2016.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP